

Calendrier des procédures d'admission pour la rentrée 2019

(Validation en CFVU le 17 janvier 2019 et au CA le 18 janvier 2019)

Mode d'admission	Etape	Calendrier	Commentaire
Parcoursup Phase normale (PN) <i>(L1 et DUT1)</i>	Dépôt des vœux	22 janvier - 14 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier défini par le Ministère. - 10 vœux maximum par candidat. - Pour chaque candidat, 1 fiche Avenir par vœu comprenant les appréciations des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement (les candidats ne prennent connaissance des appréciations qu'à partir du 15 mai). - Les commissions d'examen des vœux des filières non sélectives classent tous les candidats. Au-delà de la capacité d'accueil, les candidats sont classés en liste d'attente. Les filières sélectives peuvent refuser des candidats. - Les admissions se font au fil de l'eau à partir du 15 mai en fonction des classements, de la capacité d'accueil et des désistements. - Les candidats qui ont confirmé définitivement un vœu en phase normale ont jusqu'au 19 juillet pour confirmer leur inscription, sans quoi ils peuvent perdre le bénéfice de leur admission.
	Finalisation des dossiers et confirmation des vœux	3 avril 2019	
	Avis des conseils de classe du 2ème trimestre <i>(Fiches Avenir)</i>	15 mars - 30 mars 2019	
	Etude et classement des dossiers par les commissions d'examen des vœux	8 avril - 10 mai 2019	
	Communication des réponses aux candidats	15 mai - 19 juillet 2019 <i>(interruption de la procédure pendant les épreuves écrites du baccalauréat)</i>	
	Délais de réponse des candidats	5 jours du 15 au 19 mai 2019 3 jours du 20 mai au 19 août 2019 1 jours du 20 août au 14 septembre 2019	
	Fin de la phase normale et date limite de confirmation d'inscription	19 juillet 2019	
Parcoursup Phase complémentaire (PC) <i>(L1 et DUT1)</i>	Dépôt des vœux	25 juin - 14 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Début de la phase complémentaire juste après les épreuves écrites du bac. - Un candidat ne peut pas formuler le même vœu en PN et en PC.
Demande d'admission préalable (DAP) <i>(L1)</i>	Dépôt des candidatures	3 décembre 2018 - 1 ^{er} février 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier défini par le Ministère. - 3 vœux maximum (possibilité de vœux dans 3 universités différentes, soit un vœu par université).
	Epreuve du TCF <i>(Test de connaissance du français)</i>	14 février 2019	
	Communication des réponses aux candidats	au plus tard le 15 avril 2019 (Vœu 1), le 15 mai 2019 (Vœu2) et le 8 juin 2019 (Vœu 3)	

Calendrier des procédures d'admission pour la rentrée 2019

(Validation en CFVU le 17 janvier 2019 et au CA le 18 janvier 2019)

Mode d'admission	Etape	Calendrier	Commentaire
VAPP (Non bacheliers) (L1)	Retrait et dépôt des dossiers	25 février - 29 mai 2019	
Réorientation à l'intersemestre (L1)	Retrait et dépôt des dossiers	12 novembre 2019 - 10 janvier 2020	
	Communication des réponses aux candidats	au plus tard le 17 janvier 2020	
Campus France (L2, L3, M1 et M2)	Dépôt des candidatures	15 novembre 2018 - 15 mars 2019	- Calendrier défini par le Ministère. - 7 vœux maximum.
Candidatures Paris 8 (DUT, Licence, Master et DU)	Dépôt des candidatures	11 février - 12 juillet 2019 (1 ^{ère} session) 26 août - 8 septembre 2019 (session complémentaire)	- Périodes de candidature différentes selon les formations. - Plusieurs sessions possibles par formation. - 5 vœux maximum.
Enseignement à distance (Licence, Master et DU)	Pré-admission avec VAPP	15 avril - 17 juin 2019	- Périodes de candidature différentes selon les formations.
	Dépôt des dossiers pour les candidatures	22 juillet - 27 septembre 2019	
Doctorat	Demande d'admission en 1 ^{ère} année	2 mai - 31 octobre 2019	
	Demande de réinscription en 2 ^{ème} année	2 mai - 30 juin 2019	
	Demande de réinscription à partir d'une 3 ^{ème} année	2 mai - 15 septembre 2019	

Calendrier des inscriptions administratives 2019-2020

(Validation en CFVU le 17 janvier 2019 et au CA le 18 janvier 2019)

Diplôme / Profils étudiants	Calendrier	Observation
. Etudiants des IUT de Montreuil et Tremblay (DUT et LP)	5 juillet - 19 juillet 2019 26 août - 11 octobre 2019 (Montreuil) 2 sept. - 11 octobre 2019 (Tremblay)	Prolongation possible jusqu'en décembre 2019 pour les étudiants en alternance à la recherche d'un employeur.
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via <i>Parcoursup</i> entre le 15 mai et le 14 juillet 2019 (Licence 1) . Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en 1 ^{ère} session (Licence, LP, Master, DU en formation initiale)	5 juillet - 19 juillet 2019	Les candidats qui auront confirmé définitivement leur admission durant cette période auront jusqu'au 19 juillet pour confirmer leur inscription dans <i>Parcoursup</i> et procéder à leur inscription dans l'établissement d'accueil, sans quoi ils pourront être démissionnés. Les places ainsi libérées pourront être proposées en phase complémentaire et être mises à la disposition de la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via <i>Parcoursup</i> entre le 15 juillet et le 25 août 2019 (Licence 1)	15 juillet - 30 août 2019	
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via <i>Parcoursup</i> entre le 26 août et le 14 septembre 2019 (Licence 1)	26 août - 16 septembre 2019	Date limite d'inscription mise à jour le 11 mai 2019
. Etudiants de Paris 8 en réinscription (passage de L1 en L2, L2 en L3, M1 en M2 et redoublements sur tous les niveaux d'études)	5 juillet - 19 juillet 2019 26 août - 13 septembre 2019	
. Etudiants admis via <i>Etudes en France</i> (Licence, LP, Master)	5 juillet - 19 juillet 2019 26 août - 27 septembre 2019	
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en session complémentaire (Licence, LP, Master, DU en formation initiale) . Etudiants admis par dérogation (Licence et Master)	26 août - 27 septembre 2019	
. Etudiants en enseignement à distance (Licence Master, DU)	5 juillet - 19 juillet 2019 (Licence) 2 sept. - 28 oct. 2019 (Licence/Master)	Périodes d'inscription différentes selon les formations.
. 1 ^{ère} année de doctorat	5 juillet - 19 juillet 2019 2 septembre - 29 novembre 2019	
. 2 ^{ème} année de doctorat	5 juillet - 19 juillet 2019 2 sept. - 27 sept. 2019	
. 3 ^{ème} année de doctorat et au-delà	5 juillet - 19 juillet 2019 2 septembre - 18 octobre 2019	
. Auditeur libre	2 octobre - 19 décembre 2019	Inscription autorisée après avoir obtenu une préinscription pédagogique.
. Réorientation à l'intersemestre (Licence 1)	6 janvier - 23 janvier 2020	
. Annulation d'inscription avec remboursement	31 octobre 2019	

Précisions

Les inscriptions sont autorisées au-delà des dates butoirs, voire au-delà du 27-09-19, pour tenir compte de situations diverses (soutenance de stage ou de mémoire tardive, admission tardive, délivrance de visa tardive, en attente d'une notification de bourse, difficultés financières, situation de handicap...)

Le paiement en 3 fois par carte bancaire en ligne ou sur place est proposé jusque fin septembre 2019 pour tous les étudiants, à l'exception de ceux inscrits en formation continue ou en enseignement à distance. Dans les deux IUT, le paiement sur place est uniquement possible par chèque.